

Glossaire technique

Protocole de Kyoto, MDP et explication d'autres termes techniques importants par rapport à la réduction de gaz à effet de serre (changement climatique)

Protocole de Kyoto

La gouvernance internationale sur le climat repose sur trois traités internationaux fondamentaux : la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC ou UNFCCC en anglais), ouverte à ratification en 1992 et entrée en vigueur le 21 mars 1994, a été ratifiée à ce jour par 189 pays dont les États-Unis et l'Australie. Son traité fils, le protocole de Kyoto, a été ouvert à ratification le 16 mars 1998, et est entré en vigueur en février 2005. Il a été ratifié à ce jour par 172 pays à l'exception notable des États-Unis.

Notons qu'une charte similaire, la Charte des Verts mondiaux, a été signée par certains partis politiques à travers le monde, notamment quelques partis politiques aux États-Unis, dans laquelle ils se sont engagés à poser des actions ciblées dans le domaine de l'environnement.

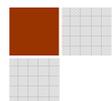
Tous les pays membres de la convention climat ont pour objectif de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Ils se sont collectivement engagés à prendre des mesures de précaution pour prévoir, prévenir ou atténuer les causes des changements climatiques et en limiter les effets néfastes. Concrètement, tous les pays ont l'obligation de publier des inventaires de leurs émissions de gaz à effet de serre, d'établir, de mettre en œuvre et de publier des programmes nationaux contenant des mesures visant à atténuer les changements climatiques.

Le protocole de Kyoto va plus loin car il propose un calendrier de réduction des émissions des 6 gaz à effet de serre qui sont considérés comme la cause principale du réchauffement climatique des cinquante dernières années. Il comporte des engagements absolus de réduction des émissions pour 38 pays industrialisés, avec une réduction globale de 5,2 % des émissions de dioxyde de carbone d'ici 2012 par rapport aux émissions de 1990.

Application conjointe (Assistance mutuelle des pays ayant des objectifs d'émissions)

L'application conjointe est un programme du Protocole de Kyoto qui permet aux pays développés d'atteindre une partie des réductions de gaz à effet de serre qui leur sont requises en finançant des projets qui réduisent les émissions dans d'autres pays industrialisés. Dans la pratique, cela va probablement consister en la construction d'installations dans les pays d'Europe de l'Est et de l'ex-Union soviétique -- les "économies en transition " -- financées par les pays d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord.

Les gouvernements offrant leurs appuis recevront des crédits qui pourraient être utilisés pour leurs objectifs d'émissions, les pays récipiendaires gagneront en investissement étranger et en technologie avancée. Le système a des avantages de flexibilité et d'efficacité.



Il est souvent plus moins coûteux d'entreprendre un travail d'efficacité énergétique dans les pays en transition et de réaliser de plus grosses réductions d'émissions. L'atmosphère en bénéficie quel que soit l'endroit où ces réductions sont réalisées.

L'opération du mécanisme d'application conjointe est similaire à celle du MDP. Pour obtenir le feu vert pour des projets d'application conjointe, les pays industrialisés doivent satisfaire aux conditions du Protocole de Kyoto d'inventaires exacts de gaz à effet de serre et de registres détaillés des unités de crédits-carbone. Si ces conditions sont réunies, les pays pourraient entreprendre des projets et recevoir des crédits commençant en 2008.

Crédit-carbone

Un crédit-carbone est une unité, généralement 1 tonne de gaz à effet de serre (GES). Il existe plusieurs types de GES, n'ayant pas tous la même valeur en équivalent CO₂.

Le dioxyde de carbone (CO₂) est présent dans l'atmosphère dans une proportion approximativement égale à 0,0375 % en volume, soit 375 ppmv (parties par million en volume). Mais elle augmente rapidement, d'environ 2 ppmv/an, de par les activités humaines de consommation des combustibles fossiles : charbon, pétrole, gaz naturel.

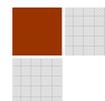
Le méthane (CH₄), possède 21 fois plus les propriétés d'effet de serre que le CO₂. Ce gaz se forme quand un composé organique (un animal, une plante) se décompose (par fermentation ou putréfaction) en l'absence d'oxygène. Une grande quantité du méthane présent dans l'atmosphère est d'origine naturelle et donc provient des zones humides (marécages, marais...). Mais d'importantes quantités de méthane proviennent aussi des décharges publiques, des rizières et du bétail.

Les oxydes d'azote (NO_x), anhydride sulfureux (SO₂), ozone (O₃) et chlorofluorocarbones (CFC-11 et CFC-12) sont des gaz à effet de serre produit par l'industrialisation, non biotique, comme l'utilisation de combustibles fossiles, l'industrie chimique et certains appareils ménagers.

Mécanisme de développement propre

Le mécanisme de développement propre (MDP) est un mécanisme économique de la finance du carbone qui fut élaboré dans le cadre du Protocole de Kyoto. Son but premier est de réduire les émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial. L'augmentation des gaz à effet de serre est un phénomène mondial avec l'internationalisation des échanges économiques et la source d'émission n'a que peu d'importance. L'utilisation de mécanismes de marché vise à récompenser l'instauration de technologies de réduction d'émissions dans les pays en voie de développement, et à en monétariser la valeur, négociée en unités d'équivalent d'une tonne de CO₂.

Une entreprise d'un pays développé investit pour une amélioration technologique dans un pays en voie de développement et rapatrie la valeur financière des réductions d'émissions de CO₂ en résultant.



Finance du carbone

La **finance du carbone** est une branche de la finance développée ¹, découlant des mécanismes de marché inclus dans le Protocole de Kyōto. L'objectif est de réduire dans l'atmosphère les émissions de gaz à effet de serre, en favorisant des investissements financiers dans des technologies moins polluantes.

La finance du carbone est née d'une jonction entre les domaines de l'environnement et de l'énergie. Ces deux secteurs connaîtront une croissance sans précédent au cours des années à venir. Les tendances sont à l'accroissement de la demande énergétique mondiale, ainsi que du prix des ressources naturelles. La prise de conscience de l'impact du développement humain sur l'environnement est une nécessité révélée par des changements visibles dont les impacts économiques peuvent s'avérer dommageables à la prospérité collective, et à la création de richesse à l'échelle planétaire.

La période d'éclosion de la finance du carbone coïncide avec la mondialisation des échanges commerciaux et le développement du commerce électronique. L'ère de l'information induite par l'usage répandu d'internet, permet l'établissement d'un réseau planétaire d'échange de crédits-carbone visant à unir les efforts menés sur l'ensemble du globe afin de combattre un problème planétaire, celui du réchauffement climatique. La finance du carbone est le fruit de la nouvelle économie qu'est l'économie du savoir³.

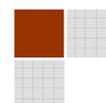
Négociant en carbone

Un négociant en carbone, est un acteur financier transigeant des crédits-carbone. Les crédits-carbone sont des instruments financiers générés par l'implémentation de projets de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, par l'utilisation de technologies vertes, ou par des mesures d'efficacité énergétique. La négociation peut se faire sur différents marchés du carbone existant en Europe, en Amérique ou ailleurs (Japon, Australie).

Selon la Banque mondiale, la valeur du marché du carbone fut de 11 milliards de dollars US en 2005, la première année de négociation. Le marché fut évalué à 30 milliards de dollars pour l'année 2006, et est estimé à 64 milliards de dollars pour l'année 2007. Le marché du carbone est un des secteurs connaissant la plus forte croissance. D'ici 2020, le marché mondial du carbone pourrait atteindre 565 milliards de dollars US selon « Point Carbon », une firme de recherche spécialisée de Oslo.

Bourse du carbone

La bourse du carbone est un marché public de négociation et d'échange de crédits d'émission de gaz à effet de serre. Les quotas d'émissions (dioxyde de carbone ou CO₂, méthane, et protoxyde d'azote) sont accordés par les gouvernements dans le cadre d'un mécanisme réglementaire (*allowances*). C'est l'un des mécanismes de marché favorisé par les pays ayant signé le protocole de Kyoto permettant de limiter les émissions de gaz à effet de serre. L'incitatif financier, encourage l'investissement dans l'innovation technologique et la modernisation des installations.



Chicago Climate Exchange (CCX)

Le Chicago Climate Exchange (CCX), est le premier système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre au monde. Le CCX lança sa plateforme de négociation en 2003. En 2005, CCX lance le European Climate Exchange (EXC), acteur important dans les échanges à l'intérieur du marché de l'Union Européenne (European Union Emissions Trading Scheme). On y transige des crédits-carbone sur une base volontaire.

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC, en anglais *Intergovernmental Panel on Climate Change, IPCC*) « a pour mission d'évaluer, sans parti-pris et de façon méthodique, claire et objective, les informations d'ordre scientifique, technique et socio-économique qui nous sont nécessaires pour mieux comprendre les risques liés au changement climatique d'origine humaine, cerner plus précisément les conséquences possibles de ce changement et envisager d'éventuelles stratégies d'adaptation et d'atténuation. Il n'a pas pour mandat d'entreprendre des travaux de recherche ni de suivre l'évolution des variables climatologiques ou d'autres paramètres pertinents. Ses évaluations sont principalement fondées sur les publications scientifiques et techniques dont la valeur scientifique est largement reconnue.

Portail Web MDP (www.cdmbazaar.net)

La Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (UNFCCC en anglais) a annoncé la création d'un portail Web pour faciliter les échanges d'informations entre acheteurs, vendeurs et prestataires de services impliqués dans le Mécanisme de Développement Propre (MDP).

Les acteurs du MDP peuvent publier des informations sur le site <http://www.cdmbazaar.net/>. Par exemple, des projets de réduction d'émission cherchant des partenaires ou des acheteurs de crédits peuvent s'annoncer sur le site.

